

## **La révision de la directive sur les services postaux**

### **UNI Europa Poste & Logistique - Contenu technique des priorités**

#### **Investir dans l'avenir de la poste**

Nous appelons les législateurs à fournir des incitants pour renforcer les réseaux postaux et à proposer des produits innovants. Nous demandons le maintien et l'amélioration de la portée et de la qualité des réseaux postaux universels. Le nouveau cadre réglementaire doit permettre une fonctionnalité opérationnelle. Le nouveau cadre réglementaire doit permettre la diversification, la réorganisation et la modernisation des réseaux postaux. L'adaptation des activités postales doit être rendue possible de manière démocratique avec la pleine participation de toutes les parties prenantes (travailleurs, citoyens, consommateurs) tout en tenant compte des différences et des divergences régionales et nationales qui découlent de la libéralisation des marchés postaux. Dans de nombreuses régions d'Europe, notamment dans les zones rurales, les services postaux constituent le seul moyen de communication et d'inclusion sociale. Les services postaux, qui sont des services d'intérêt économique général, jouent un rôle crucial dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale. Plutôt que de faciliter la réduction de la taille des réseaux postaux, le nouveau cadre réglementaire postal doit garantir la qualité des bureaux de poste et des réseaux de distribution tout en assurant des conditions de concurrence équitables aux acteurs du marché qui ont accès aux réseaux par des tiers. Les coûts d'exploitation des segments des réseaux postaux accessibles doivent être évalués équitablement et les prestataires du service universel désignés doivent être indemnisés pour permettre un maintien durable des réseaux postaux à l'avenir.

#### **Tirer parti de l'obligation du service universel existante pour tenir compte de la croissance du segment de la distribution de colis**

Sans remettre en cause l'importance du courrier, au vu de la croissance continue du commerce électronique, les colis sont d'une importance cruciale pour les économies nationales et constituent un moyen de soutenir la croissance des PME dans les régions. Nous appelons les législateurs à mettre en œuvre un droit à part entière à une livraison régulière et abordable de colis à des prix uniformes sur un territoire national, afin que chaque citoyen puisse envoyer et recevoir des colis. Cela implique une forte régulation du marché qui garantit de bonnes conditions de travail, des salaires décents et une qualité de service élevée. Les indicateurs de la qualité des services doivent être réglementés au niveau national en tenant compte de la définition large de l'OSU. UNI Europa Poste & Logistique demande l'inclusion des colis (jusqu'à 31,5 kg) dans le champ d'application de l'OSU défini au niveau national. En fonction du poids, il est possible d'envisager des mécanismes de prix différenciés ainsi qu'une fréquence et un délai de livraison différenciés. Ce segment de marché doit être soigneusement contrôlé par les ARN. Le champ d'application du service universel doit inclure les colis et introduire une définition qui couvre toutes les entreprises fournissant ce service. Le cas particulier de la distribution transfrontalière de colis doit faire l'objet d'une réglementation spécifique afin de permettre l'accès aux réseaux postaux à des conditions de travail et à des tarifs équitables en termes de conditions de travail et de prix. L'incertitude en matière de réglementation et les carences des définitions ne peuvent pas

ouvrir la voie au dumping social (qu'est-ce qui relève ou non de l'OSU ? qui compense la maintenance des réseaux ?).

### **Inclure des normes sociales et environnementales dans les normes minimales**

Toutes les entreprises fournissant des services dans le cadre de l'obligation de service universel (OSU) doivent faire rapport de manière standardisée aux ARN et ces dernières doivent respecter et sauvegarder les normes sociales et environnementales. Les ARN devraient être tenues de collecter des données sociales (nombre de salariés, types d'accords contractuels, chiffre d'affaires, écarts salariaux) pour maintenir et sauvegarder les normes sociales (y compris les normes du travail) et environnementales pour toutes les entreprises fournissant des services dans le cadre de l'OSU afin d'éviter le dumping social. Cela signifie que les ARN doivent pouvoir assumer plus de responsabilités sociales et environnementales, ont besoin de capacités financières accrues, doivent avoir davantage de personnel et doivent rendre compte davantage de l'application des mécanismes correctifs en cas de non-respect des normes établies et de la législation nationale. Le nouveau cadre réglementaire doit empêcher les cas de concurrence déloyale et de dumping social en maintenant des pratiques équitables en termes de conditions d'emploi, de performances environnementales et de qualité des services. Toutes les entreprises, y compris les entreprises de distribution de colis, doivent demander une licence sous certaines conditions si elles veulent assumer (des parties de) l'OSU. Les ARN peuvent être chargées de veiller au respect des normes sociales et environnementales lorsqu'elles existent et doivent être autorisées à révoquer les licences si les opérateurs ne respectent pas les normes établies et applicables.

### **Garantir le financement durable de l'OSU**

Le nouveau cadre réglementaire des services postaux doit garantir le financement durable de l'obligation d'assurer un service universel dans un marché qui se rétrécit, sans objectif de profit. Nous demandons aux législateurs de revoir le système actuel des fonds de compensation pour le service postal universel car il ne fonctionne pas correctement si l'OSU est défini de manière étroite (lettres seulement). Les mécanismes actuels ne garantissent pas une compensation adéquate et génèrent en réalité des distorsions du marché en ne garantissant pas effectivement une obligation de service universel de haute qualité à des prix uniformes et abordables (il est suggéré de passer de l'exonération de la TVA à un taux de 0% de TVA sur les produits soumis à cette obligation). Il reste à définir qui supporte ce coût, mais les e-commerçants et les grandes entreprises d'expédition devraient contribuer au coût net de l'obligation d'assurer un service universel, même si cela implique d'imposer des normes supplémentaires en termes de salaire minimum et d'empreinte environnementale. Les concurrents qui ne couvrent qu'une partie de l'OSU, y compris les entreprises de logistique et de distribution de colis, doivent payer un certain prix d'accès pour utiliser le réseau. Tous les acteurs du marché impliqués dans l'OSU doivent contribuer à son financement tout en garantissant la haute qualité du service à des prix uniformes et abordables. Les entreprises ne doivent pas être autorisées à ne choisir que des domaines rentables. Elles ne devraient pas non plus être autorisées à exercer si elles pratiquent le dumping social sur un marché national (plateformes en ligne qui ne servent que leurs profits sans contribuer aux régimes nationaux de sécurité sociale et de protection sociale), à travers des cas de concurrence déloyale.

**Respecter les exigences minimales de l'obligation de service universel et faire en sorte que la libéralisation profite au secteur postal !**

Les définitions actuelles de l'obligation d'assurer un service universel en termes de services de qualité, abordables et à des prix uniformes sur l'ensemble du territoire, de densité des points d'accès, de normes de délai de livraison (d+1) et de dernier tronçon de livraison doivent être respectées et/ou maintenues telles que définies en fonction de chaque contexte national. UNI Europa Poste & Logistique veut faire valoir que la distribution des envois postaux a un prix. Les publicités de livraison gratuite ne devraient pas être autorisées dans un cadre réglementaire global qui couvre tous les acteurs du marché dans le champ d'application de l'OSU. Les publicités de livraison gratuite donnent une fausse impression et créent des distorsions de marché avec une pression importante sur les prix. Cette pression sur les prix a des conséquences immédiates sur les niveaux de rémunération et les conditions de travail, et les acteurs qui pratiquent de la sorte créent des poches de concurrence déloyale sur les marchés postaux en ayant recours à des tiers à qui ils donnent l'accès au réseau. Les tiers titulaires de licences d'accès doivent respecter les pratiques et normes sociales et environnementales nationales, et les ARN doivent être pleinement responsables de ces fonctions de supervision.

Les citoyens doivent être en mesure de faire un choix éclairé entre les opérateurs dans un marché libre. Il convient d'encourager le choix de l'expéditeur des envois postaux sur la base d'une décision éclairée fondée sur toutes les informations pertinentes. Si les gros clients (tels que les e-commerçants) peuvent bénéficier de tarifs préférentiels, les conséquences en termes de salaires et de conditions de travail dans un secteur à forte intensité de main-d'œuvre doivent être réglementées et tous les acteurs du marché doivent opérer sur un pied d'égalité fixé par la réglementation. La libéralisation du marché doit s'accompagner de mesures de cohésion sociale qui garantissent des salaires et des conditions de travail décentes à tous les acteurs du marché impliqués dans la chaîne des flux postaux.

En révisant le cadre réglementaire postal européen, les syndicats d'UNI Europa Poste & Logistique appellent à la promulgation d'un droit citoyen à part entière de pouvoir jouir de services postaux choisis en connaissance de cause parmi les offres des différents opérateurs. Le choix est éclairé si tous les acteurs du marché respectent des normes juridiques et réglementaires similaires, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'objectif est de maintenir la mission des services d'intérêt économique général au bénéfice des citoyens et des consommateurs. Pour y parvenir, les opérateurs du marché doivent se livrer concurrence dans des conditions réglementaires équitables qui respectent les normes sociales et environnementales et ne s'engagent pas dans une course au profit en nivelant vers le bas les salaires et les conditions de travail.

Les affiliés d'UNI Europa Poste & Logistique aimeraient établir des normes réglementaires minimales qui tiennent compte des diversités nationales telles que mises en œuvre jusqu'à présent par les États membres. La qualité globale du service tel que mis en œuvre en application de la directive consolidée sur les services postaux doit être maintenue et la révision du cadre législatif et réglementaire doit continuer à défendre la fourniture d'un service universel sans saper les pratiques nationales établies.